plus vifs reproches des jeunes filles qui l'accompagnaient.

Et voilà pourtant le sort qui attend ceux qui ne s'attachent pas à combattre la vanité chez leurs jeunes enfants.

XVII

La présomption

La présomption est la confiance exagérée dans sa propre valeur. Elle est plus funeste que la vanité : celle-ci ne fait que rire de nous ; celle-là nous joue les plus mauvais tours, surtout dans la conduite de nos affaires. Fier de son espérience, de son habileté, le présomptueux dédaigne de demander des conseils et méprise ceux qu'on lui donne ; la prudence lui paraît faiblesse d'esprit ; il ne conçoit point d'obstacle capable de l'arrêter; il marche, il marche toujours, sans pouvoir être corrigé par les échecs qu'il subit. Est-il apprenti, il se croirait déshonoré s'il demandait un avis à ses compagnons de travail ; petit gratte-papier, il aimera mieux commettre une erreur, dût-il y perdre son emploi, que d'avoir recours aux lumières d'un vieil employé ; patron, il se jette à l'étourdie dans les affaires les plus hasardeuses et souvent y laisse sa fortune.

Il ne faudrait toutefois pas confondre l'audace du génie avec l'imprudence de la présomption. L'homme de génie ne risque une affaire qu'après en avoir supputé les chances de succès et pris les moyens de réussir; il peut échouer, il n'est point surpris, car il a prévu le cas et s'est préparé les moyens d'y remédier; le présomptueux, comme la grenouille de la fable, ne songe à calculer ni ses forces ni les difficultés de l'entreprise, et, comme la pauvrette, il périt à la peine.

La présomption est peut-être le défaut le plus difficile à corriger dans l'enfant. J'en ai rencontré plus d'un dans ma vie; j'avais beau les prendre sur le fait, leur démontrer preuve en mains, combien ils étaient inférieurs à beaucoup de leurs condisciples; à peine avais-je fini de parler que je les vôyais promener un regard superbe autour d'eux, comme pour dire : quoi qu'en pense le maître, vous n'êtes, auprès de moi, que des imbéciles. Et voilà ce que produisent toujours plus ou moins les éloges inconsidérés qu'on adresse dans les familles aux jeunes enfants !

Mais si la présomption est un grave danger, la défiance exagérée de soi-même est un défaut qu'il faut aussi s'attacher soigneusement à combattre, et dont il est assez aisé de triompher. Il suffit de ne proposer d'abord à l'enfant que des questions ou des ouvrages qui ne dépassent pas sa portée, d'en graduer avec soin les difficultés dans la famille, à l'école, à l'atelier, de manière qu'il y réussisse le plus souvent, à se contenter d'abord d'un à peu près, à l'encourager, à le guider patiemment, à lui expliquer clairement comment il doit s'y prendre, à exécuter même le travail devant lui à plusieurs reprises. Cette méthode est infaillible et produit des résultats qui étonnent souvent.

Mais combien rarement on procède ainsi !

Un enfant est gauche, maladroit, d'une conception lente: au lieu de lui venir en aide, on se moque de lui, on le traite d'imbécile, on l'oblige à se taire, on le frappe quelquefois et on tolère que ses frères et sœurs en fassent autant. D'ordinaire, le pauvre enfant se replie sur lui-même et ne tente plus aucun effort, persuadé qu'il ne peut arriver à rien, et en effet il n'arrive à rien; mais à qui la faute ?

Comment ! Voilà des parents qui se priveraient de tout pour donner la vigueur à un enfant malingre et qui n'ont que du mépris pour celui dont l'intelligence est plutôt paresseuse que faible ! Sont-ils donc plus heureux d'avoir un enfant imbécile que de l'avoir boiteux ? Et pourtant il dépend d'eux de développer cette intelligence, mais non de redresser les jambes. J'ai vu beaucoup d'enfants qui semblaient d'abord bien inférieurs à leurs condisciples, les égaler et les surpasser même avec le temps, — et j'en pourrais nommer plus d'un qui s'est fait une assez jolie place au soleil.

Il n'y a point de terre si ingrate qu'une patiente et intelligente culture ne finisse par rendre féconde. Ainsi en est-il de l'intelligence humaine.

XVIII

L'entêtement, l'opiniâtreté, l'obstination

Ces trois mots expriment les nuances d'un même défaut qui est l'attachement excessif à ses goûts, à ses opinions. L'homme a besoin d'une volonté forte, pour exécuter les projets qu'il a mûris et ne point les abandonner au moindre obstable imprévu qu'il rencontre. L'entêté au contraire s'aheurte à son propre sens : Vous avez beau lui prouver qu'il se trompe; il veut parce qu'il veut; qu'il ait tort ou raison, peu lui importe.

Les chasseurs racontent que dans les forêts de la Russie septentrionale, on suspend un gros bloc de bois ou de pierre dans le sentier que suit ordinairement l'ours. La bête arrive tête baissée, se heurte au bloc, recule, se précipite furieuse sur l'obstacle et se brise la tête. Ainsi font bien des entêtés.

L'entêtement rend insupportable dans la famille, à l'école, dans la société, dans les affaires; heureusement c'est un défaut que l'éducation parvient à corriger, pourvu qu'on y oppose une volonté calme et inébranlable. Avec ces caractères, il ne faut point s'emporter, mais il est indispensable de ne point leur céder et de les obliger à céder eux-mêmes.

Il y a des entêtés qui ne vous répondent pas, quoique vous leur disiez; ce sont les plus agaçants: mais, si la faim fait sortir les loups du bois; elle fait aussi sortir la parole de l'estomac du marmot ; c'est ce moment qu'il faut au besoin avoir le courage d'attendre, et exiger, avant de lui donner à manger, qu'il réponde aux observations qu'on lui a faites. On dirai autant de la bouderie qui n'est qu'une forme de l'entêtement. Quant à ceux qui s'emportent, nous en causerons au paragraphe suivant.

XIX

La colère, l'emportement

Tout le monde connaît ces hôtes-là, et il n'est personne qui ne leur ait parfois donné asile. Il en est qui s'emportent à la moindre contrariété ; il en est même qui se fâchent sans aucun motif ; il en est aussi qui tempêtent en se levant, qui tempêtent en se couchant : c'est leur vie, et ils s'étonnent qu'on les engage à ne pas se fâcher, se croyant absolument en sang-froid. Il en est d'autres qui ne croient pouvoir se faire obéir qu'en parlant avec colère. Pauvres gens : ils font un enfer de leur maison, de leur atelier, et ils s'étonnent qu'on se plaigne d'eux, qu'on les fuie, qu'on les déteste (1).

Celui qui veut être obéi ne doit pas enfler sa voix ni rien dire d'injurieux à ses subordonnés : la douceur, l'affabilité n'excluent pas la fermeté et font accepter les observations, les reproches même. Ce n'est pas d'ordinaire ce qu'on dit qui blesse, mais la manière de le dire.

Ici encore, les parents ne doivent jamais céder à la colère, à l'emportement des enfants. S'ils cèdent une première fois, le marmot ne manquera pas de renouveler la scène et avec plus d'assurance, parce qu'il croira les faire plier de guerre lasse. — Les mères crient en ce cas, mais plus elles crient fort, plus elles donnent vite ce qu'on leur réclame —. Ménagez donc vos poumons, mères, parlez bas, d'autant plus bas que l'enfant crie plus haut, et tenez ferme : car c'est vous surtout qui souffrirez plus tard des colères de vos enfants.

Notez que de tous les défauts que nous avons examinés, la colère est l'un de ceux qui nous paraissent les moins dangereux, pourvu qu'on sache la contenir dans de justes bornes. Elle prouve en général un caractère énergique, bien préférable à la mollesse. Quand vous aurez modéré cet enfant emporté, il restera encore en lui assez de volonté pour en faire un homme capable de résister aux mauvais exemples et aux mauvais conseils de ses camarades. Le chêne est plus pénible à travailler que le peuplier; mais combien il résiste mieux aux chocs et dure plus longtemps !

(*A suivre*). ALEXANDRE FAIDHERBE.

(1) Souvent la colère ne se borne pas aux cris et aux injures, elle se traduit par des coups, et l'on assiste alors à ces scènes révoltantes que les bêtes féroces seules devraient connaître.

LES AVANTAGES DE LA PUBLICITÉ

(QUATRIÈME ARTICLE)

Il nous reste à démontrer que si les enseignes, prospectus, affiches, albums, publications illustrées, expositions etc... sont d'excellents moyens de réclame, ils n'ont qu'une valeur relative. Seule, l'annonce dans les journaux a une valeur absolue.

L'affiche est d'un emploi fort coûteux, et ne doit être utilisée que pour annoncer un événement immédiat : elle est généralement détruite ou recouverte dans les trois ou quatre jours ; rarement elle dure plus d'une semaine.

Le propectus est plus efficace, mais est aussi très coûteux. En outre, on n'est jamais bien certain qu'il arrive à destination. Ceux qui se distribuent à la main dans la rue ont souvent un triste sort : ils tombent ou sont jetés à terre sans être lus. Ceux qui sont distribués par la poste demandent beaucoup de frais et de temps ; papier, impression de bandes ou enveloppes, confection d'adresses, timbres etc... ; souvent même, la bande n'est pas déchirée par le destinataire qui, à l'heure du courrier, a d'autres chats à fouetter.

L'annonce dans les journaux, sous quelque forme qu'elle soit présentée, est toujours productive. Elle va trouver le consommateur à domicile, au lieu de l'attendre et de l'arrêter au passage ; elle pénètre chez lui sous le couvert d'un ami : le journal de la maison ; elle vient seulement lorsqu'elle est attendue et parle au moment même où on est disposé à l'écouter. De plus, elle est conservée, l'abonné collectionnant presque toujours le journal dont il fait sa lecture habituelle.

Certains systèmes de publicité fatiguent le public, l'irritent même à force de violenter son attention. Il n'en est point ainsi de l'annonce dans les journaux, qui, sous ses formes multiples, distrait, instruit et fournit un ensemble de renseignements utiles.

Donc, la publicité pratique, intelligente et productive doit se faire par l'annonce permanente dans le journal politique quotidien.

Les Américains, véritables maîtres en matière de publicité, expliquent d'une manière humoristique comment ils entendent les avantages de l'annonce permanente.

Il faut, disent-ils, qu'une annonce commerciale soit répétée cinq ou six fois de suite pour porter ses fruits.

La première fois, elle attire simplement le regard par sa forme et ses dimensions ; la deuxième fois, les yeux en lisent vaguement l'entête ; à la troisième fois, ils en parcourent les premières lignes ; à la quatrième fois, la curiosité et l'intérêt croissent, tout le morceau y passe ; à la cinquième fois, la femme entame une vive discussion avec son mari à propos de l'objet annoncé ; à la sixième fois, elle le sollicite de l'acheter, ou elle court l'acheter elle-même, soit contre son gré ; le plus souvent, ils y courent tous les deux, chacun de son côté.

C'est là une aimable boutade *sui generis* mais qui, sous une forme plaisante, contient une bonne dose de sens pratique. C'est donc à l'état permanent que l'annonce doit figurer au budget normal et régulier de tous les commerçants. Si, par une circonstance accidentelle, comme une vente publique, une demande ou une offre d'emploi ou de capitaux, il suffit aux insertions d'être accidentelles, comme les faits qu'elles annoncent, il est nécessaire qu'elles soient fréquemment répétées pour les opérations commerciales permanentes.

La méthode de publicité la plus efficace est donc la réclame ou l'annonce dépouillée de toutes les fioritures d'une prose bondée d'adjectifs admiratifs. Car nous ne saurions trop le répéter : la publicité n'a pas pour but, comme le boniment d'un saltimbanque sur sa baraque, de tromper l'acheteur; elle sert uniquement à mettre en lumière ce qui est ignoré et à établir une relation plus prompte et plus directe entre le producteur et le consommateur.

Enfin, pour résumer les diverses considérations que nous avons développées dans les articles récemment publiés par nous sur ce sujet, nous rappellerons que pour être efficace, l'annonce doit être *permanente*, qu'elle est souveraine pour la vente des *bonnes* marchandises ; qu'elle étend la clientèle dans de vastes proportions ; qu'elle augmente incessamment la notoriété, et par suite, la valeur intrinsèque de la maison qui y a secours ; que la meilleure publicité est celle des *journaux politiques quotidiens à grand tirage*, et qu'enfin la méthode de publicité la plus efficace est encore la réclame ou l'annonce, dépouillée de tout artifice de langage, parce qu'elle est la moins coûteuse, la plus honnête, qu'elle mérite et qu'elle inspire le plus de confiance.

Les tuyaux de conduite des Eaux

La légitime émotion causée à Roubaix-Tourcoing par les accidents récemment survenus à la conduite maîtresse des Eaux de la Lys est loin d'être apaisée.

Dans sa séance du 11 janvier courant, la Chambre de Commerce de Roubaix constatait « avec une pénible appréhension que les municipalités de Roubaix et de Tourcoing ne prennent pas les mesures suffisantes pour assurer la sécurité de l'industrie... » et que nos villes « ont acquis la triste certitude que leur industrie, qui est la vie même de leur nombreuse population, restait toujours à la merci d'une rupture de tuyau ou d'un accident de machine. »

La gravité des conséquences de ces accidents, les dommages considérables qu'ils entraînent après eux, sont bien de nature à jeter l'inquiétude dans tous les esprits. Il s'agit, en effet, d'une question vitale pour notre industrie et on se demande avec anxiété ce que feront nos deux municipalités qui ont le monopole de l'alimentation d'eau.

Il n'est donc pas inutile de revenir sur les accidents qui se sont produits à la conduite maîtresse, de rechercher les causes probables de ces ruptures de tuyaux, et d'examiner la question très délicate de responsabilité.

Il faut remarquer tout d'abord que ce sont des tuyaux d'un fort diamètre de la conduite de 0m800, qui ont cédé à la pression de l'eau.

Ces tuyaux proviennent, ainsi que nous l'avons dit déjà, de l'usine de Pont-à-Mousson, qui fournit d'ailleurs depuis huit ans des conduites d'un diamètre moindre, sans avoir donné lieu à réclamations.

Chose assez bizarre : la fourniture des tuyaux de 0.800 coïncide avec une transformation de l'outillage de l'usine de Pont-à-Mousson. Les progrès de la science appliqués à la métallurgie ont permis l'utilisation de certains minerais qui se trouvent presque à la surface du sol, tels que les minerais de l'Argonne par exemple. Or ces minerais donnent une fonte phosphoreuse qui est très fluide mais aussi très cassante.

Est-ce à ce procédé de fabrication qu'est du un état moléculaire défectueux? Sans pouvoir se prononcer d'une façon catégorique, il est permis de le supposer. Les cahiers des charges prévoient bien la résistance que doivent opposer les fontes soit à la pression, soit à la tension, soit au choc, mais ils sont muets sur la composition chimique. Ils disent simplement que la fonte sera « de la meilleure qualité, point aigre, bien homogène, susceptible d'être travaillée à la lime, sans fente ni écornure. »

Quoi qu'il en soit, les tuyaux qui nous occupent ont été essayés à 150 mètres de pression : leur poids a été reconnu normal : toutes les formalités de réception ont été remplies par un représentant des municipalités qui était, dans le cas présent, l'agent réceptionnaire de la ville de Paris.

Les défectuosités qui n'ont pas été reconnues aux essais devront donc se révéler par l'expérience : il se fera une sorte de triage automatique. Combien de tuyaux céderont et quels délais faut-il assigner à cette expérimentation? Voilà deux points assez obscurs et qui ne laissent pas sans inquiétude.

En présence de cet état de choses, quelle attitude vont prendre les villes devant le fournisseur?

Et d'abord, quelle est la responsabilité incombant à l'entrepreneur ? Elle est définie par l'article 11 du cahier des charges : « La réception définitive sera prononcée un an après l'achèvement des travaux de pose. Tous les tuyaux et pièces qui, pendant l'année de garantie, révéleraient des défauts de matière ou de fabrication, seront remplacés par l'entrepreneur et à ses frais ».

Comme garantie d'exécution de cette clause, il reste entre les mains des municipalités le dernier dixième du montant de la fourniture.

On nous assure que jusqu'ici le fournisseur a remplacé les tuyaux qui ont crevé, ainsi que les dommages *immédiats*, c'est-à-dire les dégâts causés par l'eau : quant aux préjudices indirects résultant d'arrêts d'usines, nous ne pensons pas qu'il en ait été question.

Mais le délai fixé par le cahier des charges pour la réception définitive doit expirer, pensons-nous, dans un mois. Que feront les villes ?

Exigeront-elles le remplacement du millier de tuyaux qui forment la conduite maîtresse de 0.800 ?

Ne pourraient-elles, pour le moins, invoquer, devant la juridiction administrative, le *vice caché*, entraînant juridiquement, à toute époque, la responsabilité du fournisseur ? Il y a là un point intéressant à étudier : la défectuosité des tuyaux ne se révélant pas à l'examen et aux essais, c'est bien d'un défaut caché qu'il s'agit, et on sait qu'en matière civile ou commerciale il n'y a pas, dans ce cas, de délai pour les réclamations.

En résumé, il est urgent que les villes prennent une décision à brève échéance : trop de graves intérêts sont en jeu pour retarder davantage la solution de cette importante question.

LE CHÈQUE ET LE CHIC

Comme tous ces gens-là que l'on fourre au dépôt,
Je n'ai pas vu le chèque, et bien haut je m'en vante;
Mais j'ai l'aimable chic d'une exquise élégante,
Car je fais ma toilette au Savon du Congo.
Lise d'Arvor, au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La « Maternité » de Roubaix. — On n'a pas oublié que Mme veuve Boucicaut, propriétaire des magasins « Au Bon Marché, » de Paris, a légué, par testament, daté du mois de décembre 1887, une importante somme destinée à la construction de trois « maternités, » qui devaient, selon le désir de la donatrice, être élevées aux environs de Rouen, Châlons-sur-Saône et Lille.

A cette époque, c'est M. Julien Lagache qui était maire de Roubaix.

M. Lagache fit, auprès de l'administration de l'Assistance publique, légataire de Mme Boucicaut, de nombreuses démarches, en vue d'obtenir que l'une des « maternités » fût élevée à Roubaix même. Les pourparlers, à cet effet, ont abouti heureusement, et il a été décidé que l'établissement hospitalier serait bâti dans le quartier du Huchon, à l'extrémité du boulevard de Cambrai, sur un vaste terrain, éloigné des usines.

Aujourd'hui, les travaux sont à peu près terminés. Le bâtiment est coquet, et ne ressemble guère à un hôpital. C'est une suite de pavillons gracieux qui, tout en étant rattachés, semblent n'être autre chose qu'une agglomération de villas. Quand viendra la belle saison, et que les jardins qui entourent la « Maternité » seront plantés, ce séjour sera des plus confortables pour les malades.

La « Maternité » de Roubaix aura une installation aussi parfaite que les maisons de ce genre les mieux agencées, celles mêmes où l'on n'est admis qu'en payant une pension assez élevée.

***

A la droite d'un grand porche, se trouve le logement destiné à la sage-femme ; à gauche, la loge du concierge, la salle d'admission, et le vestiaire des docteurs. Après avoir passé dans un grand vestibule, on se trouve dans un long couloir, très large, bien éclairé, où donnent le cabinet des médecins, des chambres de malades, la chambre de la surveillante, des lavabos, et un vestibule conduisant dans une dépendance isolée, où se trouvent la salle de bains, la cuisine, la relaverie, l'office et la pharmacie.

Le réfectoire est installé du même côté, à droite. A gauche, existent un autre office et un palier que l'on traverse, pour arriver dans la grande galerie, où se trouvent des chambres de malades. On arrive ainsi dans un autre corps de bâtiment, comprenant une salle commune, la lingerie, une petite chapelle, un office, un parloir et la salle à manger. Au bout du jardin, s'élèvent deux petits bâtiments : l'un destiné à recevoir les morts, et l'autre devant renfermer les soufrières

Un large et bel escalier conduit au premier étage du bâtiment principal. Là, comme au rez-de-chaussée, existent des chambres de malades. C'est aussi au premier étage que se trouvent les appartements du Directeur, une salle d'opération, les logements du personnel, etc.

Toutes les pièces mesurent 3 mètres de hauteur, sur 3 m. 50 ou 4 mètres de largeur. Les fenêtres sont très grandes : elles vont du plancher au plafond.

Chaque malade aura sa chambre particulière. Elle se composera d'un lit, d'un nécessaire de chambre, et sera pourvue d'une cuvette, avec arrivée et départ d'eau chaude ou froide. Toutes les chambres seront chauffées au moyen d'un appareil Fondel.

***

En vertu du testament de Mme Boucicaut, les femmes veuves ou non mariées, de nationalité française, qui, pour la première fois, se trouveront dans le cas d'être reçues à la « Maternité », y seront admises pendant le laps de temps nécessaire à leur complet rétablissement.

Toutes les malades recevront gratuitement la nourriture et les soins ; à leur sortie, il leur sera remis une somme de 20 francs.

« Je mets comme condition, dit encore Mme Boucicaut, dans son testament, qu'à l'entrée des filles-mères, on devra exiger d'elles une déclaration, dont mention sera faite, en leur présence, sur le registre d'admission : qu'elles seront prêtes, s'il est possible, à contracter le mariage qui les réhabilite, et à faire reconnaître, si cela se peut, comme à reconnaître leur enfant. L'administration devra faire le nécessaire pour les reconnaissances et les mariages. »

Telles sont les principales clauses du testament de la généreuse donatrice.

On pense que l'inauguration de la « Maternité » de Roubaix pourra avoir lieu dans le courant de cette année. A. O.

Un télégramme de félicitations de la Chambre de commerce de Roubaix au nouveau Président de la République. — Le télégramme suivant vient d'être adressé à M. Félix Faure :

« *A M. le Président de la République, Paris.*

» Le président et les membres de la Chambre de commerce de Roubaix ont l'honneur de présenter leurs sincères félicitations et le témoignage de leur entière confiance à M. Félix Faure, à l'occasion de son élévation à la présidence de la République Française.

» Le président, JULIEN LAGACHE. »

On lit dans la *Semaine Religieuse*, de Cambrai :

« Samedi dernier, nous avons reçu de Rome la communication suivante :

» Les journaux avaient annoncé dernièrement que les » patrons catholiques du Nord se rendaient à Rome pour » obtenir une audience du Saint-Père. La nouvelle est » exacte : MM. Louis Cordonnier, Louis Tiberghien, Georges Heyndrickx ont eu l'honneur d'être reçus par son » Eminence le cardinal Rampolla et l'insigne honneur de » pouvoir déposer aux pieds de Sa Sainteté, en leur nom, » au nom de leurs ouvriers et de leurs collègues de l'industrie, le témoignage de leur vénération filiale et de » leur inaltérable dévouement. (1)

» Sa Sainteté, les accueillant avec une paternelle bonté, » a daigné les encourager dans leurs œuvres, bénir tous » ceux qui y prennent part, leur vénérable archevêque, » la maison des retraites, les ouvriers et les patrons. »

L'œuvre du de Pain Saint-Antoine. — Etablie à Roubaix depuis moins d'un an, et en premier lieu dans la paroisse Notre-Dame, l'œuvre du Pain Saint Antoine a déjà, dans cette seule paroisse, distribué près de 15.000 pains aux indigents. Les distributions ont lieu chaque semaine, souvent plusieurs fois, à tous les enfants pauvres fréquentant les écoles libres. A l'occasion de la Noël, tous ont reçu des coquilles que les boulangers, fournisseurs du pain, avaient gracieusement offertes.

En sus des distributions faites régulièrement dans les écoles, des bons seront remis aux membres du clergé, aux religieuses qui visitent les malades et les pauvres, et au cours des conférences de la paroisse, afin de soulager dans la mesure la plus large toutes les misères.

Grâce à une heureuse inspiration, le don du pain de l'intelligence est venu s'ajouter à celui du pain de la vie matérielle ; un tronc installé à l'église Notre-Dame, au mois d'octobre dernier, a permis de faire admettre plus de 50 enfants dans les classes catholiques.

Pendant l'année 1894, l'œuvre du Pain de Saint-Antoine n'a pas réalisé moins de 6,000 francs, versés par de généreux bienfaiteurs de la paroisse. Que d'aumônes n'a-t-on pas pu faire au moyen d'un si puissant appoint !

Nous ne voulons pas oublier de mentionner la distribution de vêtements, faites aux deux asiles des paroisses Notre-Dame et Saint-Joseph, à l'occasion de la Noël. Les 626 jeunes enfants qui fréquentent ces établissements ont reçu 1,245 objets, tels que chemises, tabliers, cache-nez, etc., à la grande joie de leurs familles.

Société Française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. — *Comité des dames de Roubaix.* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les troupes destinées à Madagascar devant partir sous peu de jours, le Comité des dames de Roubaix fait un pressant appel à ses concitoyens en faveur des militaires et marins qui vont prendre part à cette lointaine expédition, ainsi que pour les malades et blessés qui seront atteints en défendant le drapeau de la France.

» Les dons de toute nature seront acceptés avec le plus grand plaisir par le Comité qui s'empressera de les faire parvenir directement à destination.

» *La Présidente du Comité,*

» Veuve CONSTANTIN DESCAT. »

L'éclairage électrique à la Mairie. — Nous avons, par plusieurs fois, entretenu nos lecteurs des intéressants travaux qu'on exécute en ce moment à la Mairie, dans le but d'une transformation complète de l'éclairage, et enregistré les essais partiels de lumière électrique, qui se suivent sans interruption, et avec un égal succès, depuis ces dernières semaines, aux divers étages de l'immense édifice.

Deux lampes d'une puissance de premier ordre, installées sous la marquise qui couvre le perron, attiraient, samedi soir, l'attention des nombreux passants, et leur rayonnement intense jetait au loin sur la Grande-Place un vif éclat, avec lequel les lanternes à gaz environnantes soutenaient mal la comparaison.

Aujourd'hui dimanche, à onze heures du matin, un nouvel essai, dont on dit à l'avance beaucoup de bien, aura lieu dans la salle des fêtes, au deuxième étage du bâtiment principal. Les stores de toutes les fenêtres seront soigneusement baissés, et la huitième audition musicale de la saison d'hiver sera ainsi convertie en une soirée matinale.

Cette idée, assez originale en elle-même, doit fournir l'occasion de l'épreuve préparatoire au grand éclairage du soir, pour la fête que donnera dans le même local la Concordia-Harmonie.

La guérison du croup par le sérum. — On signale un nouveau cas de guérison du croup. Le jeune enfant de Mme veuve Tilman-Wattel, rentière, boulevard de Strasbourg, vient d'échapper à la mort, grâce au serum, que lui a inoculé M. le docteur Montaigne.

Une sérénade de la « Grande-Harmonie ». — A l'occasion de la distinction honorifique dont vient d'être l'objet M. Arthur Turbelin, secrétaire de l'Ecole nationale de musique de Roubaix, la *Grande-Harmonie*, qui le compte au nombre de ses membres, lui donnera une sérénade, aujourd'hui dimanche, à midi et demi, dans la cour de l'établissement, où il a son domicile.

Avis militaire. — Les hommes de la classe *1880* qui ne sont pas en possession de leur livret militaire sont priés de le retirer à la gendarmerie, rue des Arts, contre récépissé.

Le drame de la rue Dampierre. — Ainsi que nous l'avons dit, Richard Verbert qui, vendredi, a tué sa femme en lui portant quatre coups de révolver, a été écroué, vers dix heures et demie du soir, au poste central, où, pendant toute la nuit, il a été gardé à vue par des agents.

On craignait, en effet, qu'il ne se suicidât.

Samedi matin, le parquet était attendu, mais en raison, sans doute, des aveux complets de l'assassin, M. le Juge d'instruction n'a pas cru devoir descendre à Roubaix.

Seul, M. le docteur Castiaux, médecin-légiste à Lille, est arrivé à Roubaix par le train de 10 heures 20 du matin, et s'est rendu aussitôt à l'Hôtel-Dieu, pour y pratiquer l'autopsie de la victime.

Peu de temps avant son arrivée, M. Vancostenoble, commissaire de police, était allé interroger le sieur D..., rival de Verbert, dans la salle où il est en traitement depuis le trois janvier. D.. a nié avoir eu des relations avec la femme Verbert.

Contrairement à ce qu'avait déclaré Verbert, ce n'est pas quatre balles qu'il a tirées sur sa femme, mais bien six, dont cinq dans la tête. Le passage de la sixième balle a été constaté dans la main gauche. M. le docteur Castiaux a extrait de la tête les cinq projectiles, et, l'autopsie terminée, a repris le train-tramway pour Lille, à 1 heure 3.

Verbert, qui avait mangé d'un excellent appétit, a été extrait de la prison vers midi et demie, pour être dirigé sur Lille par le train de 1 heure 03, en même temps que plusieurs autres prisonniers. Deux gendarmes, et huit agents de police commandés par le sous-brigadier Stoltz, escortaient le convoi.

Sur tout le parcours, Verbert a été l'objet de la curiosité de la foule, qui l'a reconnu tout de suite, grâce aux blessures très visibles qu'il portait au visage et qui, on le sait, lui ont été faites par ses voisins, après le crime.

Aucune manifestation ne s'est produite.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du samedi 19 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 875 ; enfants, 1160. — Refuge 29 lits.

Résumé de la semaine. — Portions de soupe : hommes, femmes, 5.220; enfants, 7.300: total, 12,520; pain, 1.212 kilogrammes

Dons. — 1 pantalon, deux gilets, un fichu : anonyme ; vieux vêtements pour femme, anonyme; deux jaquettes de femme, anonyme ; M. Dewitte, rue d'Inkermann : un lot de chaussures, un lot de chaussettes, bas et vêtements d'homme; Mme Graissier : un lot de chaussures; M. Gobert, rue de Mouveaux : un lot de chaussures ; un veston, anonyme; un lot: pantalon, gilet, anonyme; quatre pains blancs, anonyme.

Un vol de tissu. — Les employés de M. Emile Roussel, teinturier-apprêteur, constataient, vendredi, qu'un coupon de huit mètres avait été coupé au bas d'une pièce de tissu. Les soupçons se portèrent aussitôt sur un visiteur de pièces, Jacques Puick, âgé de 36 ans. Une surveillance active fut exercée, et, le même jour, à huit heures du soir, Puick était surpris au moment où il retirait, de sous une table, le coupon qu'il y avait caché. Arrêté immédiatement, il a été remis entre les mains de la police, et écroué au dépôt de la rue des Arts.

Un vol de linge. — Un tireur de vin, Pierre Bogaert, âgé de 18 ans, habitant rue d'Arcole, cour Fraignac, qui passait, vendredi après-midi, rue Deregnaucourt, eut la fantaisie de s'introduire dans une pièce attenante à l'habitation de M. Haquette, et d'y enlever du linge, pour une valeur de 50 francs.

Il porta son butin chez lui, dans la soirée, et fit connaître à sa mère d'où il provenait.

Pendant que, samedi matin, M. Villon, commissaire de police, ouvrait une enquête, Mme Bogaert allait rendre le linge volé à son propriétaire.

Pierre Bogaert a été arrêté.

Les autorisations de bâtir. — M. Gustave Ledercq, trois maisons, rue Lafontaine; M. A. Franck, quatre maisons, rue Lacroix; MM. Landrieux frères, dix maisons, rue Newton.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053 3608

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à 3.60 le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 280;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 123;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15);	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Rue Decrème, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 95;	Place de la Gare, 129;
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123;	A TOURCOING
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue Ormeille, 7;	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 16.
Rue du Collège, 71 bis;	A CROIX
Rue de Cartigny ;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9 ;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

WATTRELOS

Le redressement de l'Espierre. — Une enquête de commodo et incommodo, pour le redressement de l'Espierre, sur une longueur de 200 mètres, au pont de grande communication n° 9, est ouverte, à la mairie de Wattrelos, du 19 janvier au 4 février.

La révision des listes électorales. — La liste électorale est déposée, au secrétariat de la Mairie de Wattrelos, depuis le 15 janvier. Les demandes d'inscription ou de radiation ne seront reçues que jusqu'au 4 février.

1. Notre correspondant ne dit point que cette audience a été *accordée le 1er janvier, ce qui est, observe la Semaine religieuse* de Lyon « *une marque d'estime spéciale et une grande distinction* », le Saint-Père ne donnant de Noël à l'Epiphanie que des audiences officielles. (*Note de la Semaine religieuse.*)

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT
A LEERS (France)

Une chasse à l'homme. — Coups de feu. — Arrestation mouvementée du meurtrier. — Son évasion. — Ses menaces.

Une tentative d'assassinat a été commise, vendredi, à sept heures du soir, au hameau du Petit-Tourcoing, à Leers.

Depuis quatorze mois, habite, dans ce hameau, un ouvrier agricole, Henri Liagre, âgé de 40 ans, marié, et père de quatre enfants. Après avoir, pendant cinq mois, travaillé hors de chez lui, Liagre revenait, il y a quelques jours, au Petit-Tourcoing. Quand il rentra dans sa maison, il y trouva un jeune homme de trente ans, Emile Rozier, né à Leers (France), fraudeur de profession, et repris de justice des plus dangereux, que Liagre savait intimement lié avec sa femme. Il lui intima l'ordre de sortir, et le pria de ne plus renouveler ses visites. Rozier ne tint aucun compte de ces justes observations, et se présentait encore, vendredi, à 7 heures du soir, chez Liagre, qui le mit à la porte.

Rozier partit, furieux, en jurant qu'il se vengerait.

Le crime. — Le garde-champêtre aux prises avec le meurtrier. — L'intervention de deux douaniers.

En effet, un quart d'heure plus tard, il revenait chez Liagre. Il s'était muni d'un marteau de forgeron, qu'il dissimulait sous ses vêtements. En entrant, il dit à Liagre :

— Tu sais, je me suis rendu acquéreur de ta maison : il faut que tu ailles habiter ailleurs !

Liagre le pria de sortir, mais à peine la phrase était-elle achevée, que Rozier lui lançait un formidable coup de marteau, qu'eu se baissant, Liagre put fort heureusement éviter. Ce dernier, aidé de sa femme, poussant alors son adversaire, parvint à le jeter dehors, et barricada solidement la porte.

Rozier frappa à coups redoublés; mais voyant ses efforts inutiles, il fit le tour de la maison, s'arma d'une bêche, et s'attaqua furieusement à la porte de derrière.

Liagre en profita pour sortir par la porte opposée et s'empressa d'aller chercher le garde-champêtre, qui accourut, accompagné de deux douaniers, qui rentraient de leur service.

Dès qu'il les aperçut, Rozier entra dans une grande colère. Il porta au garde un coup de bêche, en disant :

il faut que l'un de nous reste sur le carreau !

Le garde, lui aussi, évita le coup, et les deux douaniers, voyant que Rozier se préparait à renouveler sa tentative, tirèrent sur lui chacun un coup de revolver, qui ne l'atteignirent pas. Les balles allèrent se loger dans la porte de l'habitation de Liagre.

une chasse à l'homme

En présence de l'attitude si résolue des douaniers, Rozier prit la fuite, Il fut poursuivi par les trois hommes. Les douaniers déchargèrent une seconde fois leur révolver dans sa direction, mais, cette fois encore, Rozier ne fut pas atteint.

L'obscurité était d'ailleurs complète.

A ce moment, le douanier Guillemain, qui croyait avoir affaire à un fraudeur de nuit, sortit de chez lui, suivi de son chien, et se mit à la poursuite du fuyard.

Le chien guidait son maître, et, grâce à l'intelligent animal, le douanier Guillemain rejoignit bientôt le meurtrier, et lui mit la main sur l'épaule.

Rozier se retourna, et, d'un coup de la bêche dont il était armé, envoya Guillemain rouler dans la boue. C'en était fait du brave douanier, sans l'intervention de son chien qui, sautant à la gorge du bandit, le terrassa. Pour un peu, il l'eût dévoré.

L'arrestation. — L'évasion du prisonnier

Pendant ce temps, les deux autres douaniers arrivaient à leur tour et parvenaient à se rendre maîtres de Rozier, qu'ils conduis